

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 novembre 2022

n° 147-22

Objet : *RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de foncier, propriété de Chambéry-Grand Lac Economie, situé rue du Docteur Vernier à Chambéry, au profit de Grand Chambéry*

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévise - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Alain Thieffinat à Michel Dyen

• conseillers excusés : 17

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Thierry Tournier - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 10 novembre 2022

délibération n° 147-22

objet **RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de foncier, propriété de Chambéry-Grand Lac Economie, situé rue du Docteur Vernier à Chambéry, au profit de Grand Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, indique que dans le cadre de ses activités, Grand Chambéry a besoin de stocker durant quelques mois des conteneurs dans l'attente de leur implantation définitive sur les communes du territoire.

Chambéry-Grand Lac Economie a accepté une première mise à disposition temporaire d'une parcelle située dans le quartier de la Cassine à Chambéry afin de permettre ce stockage du 18 octobre 2021 au 18 octobre 2022.

Grand Chambéry a sollicité Chambéry-Grand Lac Economie afin que cette convention puisse perdurer pour une durée d'un an, soit jusqu'au 17 octobre 2023, renouvelable une fois.

Cette mise à disposition à titre gratuit nécessite la conclusion d'une convention de mise à disposition.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de mise à disposition temporaire, à titre gratuit, de la partie de parcelle section BS n° 267, à compter du 18 octobre 2022, pour une durée d'un an, renouvelable une fois,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout autre document à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **147-22**

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de foncier, propriété de Chambéry-Grand Lac Economie, situé rue du Docteur Vernier à Chambéry, au profit de Grand Chambéry
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 1 - Baux à prendre
Date de l'acte :	18 novembre 2022
Annexe(s) :	annexe 2 convention avec CGLE, annexe 1 plan

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221118-lmc1H28364H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28364H1

Date de transmission en Préfecture :	21 novembre 2022
Date de réception en Préfecture :	21 novembre 2022
Publication sur le site internet:	lundi 21 novembre 2022